



**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion immédiate**

## **La CCSN discute des leçons de Fukushima, le 3 mai, à Ottawa**

Québec, le 2 mai 2012 — Le 3 mai, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a convoqué à ses bureaux d'Ottawa tous les intervenants en énergie nucléaire au Canada afin de discuter des leçons apprises à la suite de la catastrophe nucléaire de Fukushima. Le mouvement Sortons le Québec du nucléaire (MSQN), représenté par Michel Duguay, présentera des données qui militent fortement pour mettre fin au projet de réfection du réacteur nucléaire Gentilly-2, dont la conception remonte aux années 1970.

Un premier argument contre la réfection de Gentilly-2 provient des statistiques d'accidents nucléaires avec fusion du cœur. Après 40 années d'opération d'environ 400 réacteurs commerciaux dans le monde, il y a eu 5 fusions catastrophiques du cœur du réacteur (ce total est doublé si on inclut les réacteurs de recherche). Pour un réacteur commercial donné, mis en service pour 30 ans, comme il est proposé pour un Gentilly-2 reconstruit, ces statistiques mondiales donnent une probabilité mathématique de 1 % (une chance sur cent) que le réacteur subisse un accident avec fonte du cœur et déversement radioactif dans l'environnement.

Par comparaison, la probabilité d'écrasement de votre prochain vol en avion de ligne est seulement une chance sur un million. Ce niveau est accepté par la société, mais de grands efforts sont tout de même mis en jeu pour réduire davantage le risque d'écrasement. Pour une personne faisant 3 voyages en avion chaque année pendant 30 ans, la probabilité d'écrasement est 0,01 %, ce qui est 100 fois moins que la probabilité d'accident nucléaire grave mentionnée ci-dessus. En considérant ce critère, on s'aperçoit que le niveau de sûreté nucléaire est très éloigné du niveau d'acceptabilité sociale.

Un exemple de danger nucléaire reconnu par la communauté nucléaire canadienne est l'échec du réacteur Gentilly-1, en activité à Bécancour de 1971 à 1977, mais n'ayant fonctionné que 180 jours, et ce, de façon très instable. La *Canadian Nuclear Association* a reconnu dans son bilan historique de 2010 que Gentilly-1 souffrait de problèmes de conception. Or, Gentilly-2 a été conçu à la même époque, avec les mêmes modèles physiques maintenant reconnus par la CCSN comme inadéquats. L'expression populaire « *Il y a de l'eau dans le gaz !* » s'applique-t-elle ? Ce sera à SNC-Lavalin, nouveau propriétaire de la technologie CANDU depuis juin 2011, à répondre.

Un argument incontournable contre la réfection de Gentilly-2 est le fait, maintenant documenté par la CCSN, mais peu divulgué auprès du public québécois, que le réacteur ne se conforme pas aux exigences des normes sismiques en vigueur. Dans la grande région de Trois-Rivières/Bécancour un séisme produisant une accélération maximum du sol (acronyme PGA pour *peak ground acceleration*) de 0,31 g, peut se produire avec une probabilité de 2 % sur 50 ans, soit 1,2 % sur 30 ans, la durée d'opération d'un réacteur CANDU reconstruit. En principe, les édifices modernes à bureaux à Trois-Rivières résisteraient à ce séisme, mais le cœur du réacteur Gentilly-2 serait vraisemblablement endommagé et pourrait fondre, entraînant un déversement radioactif dans l'environnement. Dans un contexte similaire, le Dr Greg Rzentkowski, directeur général à la CCSN, a affirmé le 2 décembre 2011 à Saint John, Nouveau-Brunswick, dans une audience publique de la CCSN : "*Definitely, the core will melt*", « *Définitivement, le cœur va fondre.* »

La CCSN ne pourra donner son approbation finale au projet de réfection qu'en invoquant l'article 7 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire* qui lui permet d'exempter Hydro-Québec de toute clause de la réglementation de la CCSN. La CCSN s'était prévalu de ce même article 7 en juin 2011 en accordant la permission préliminaire de réfection de Gentilly-2 sans avoir en main leur *Rapport d'analyse de sûreté*, lequel est normalement requis. Est-ce que la réfection de Gentilly-2 devra se faire en contournant la loi fédérale ? Une question troublante de plus dans le dossier nucléaire ! De plus, la CCSN a annoncé que la question d'attaques malveillantes sur Gentilly-2 sera discutée le 3 mai, à huis clos. Le mouvement Sortons le Québec du nucléaire s'est montré préoccupé par cette question dans un article publié les 17-18 septembre, dans le journal *Le Nouvelliste*.

Un argument final pour se méfier du nucléaire au Canada est le fait que la CCSN a délibérément et ouvertement choisi de ne pas divulguer au public tous les problèmes non résolus associés aux réacteurs CANDU. Le MSQN se joint à d'autres organismes écologistes pour réclamer une restructuration de la CCSN.

– 30 –

**Le mouvement *Sortons le Québec du nucléaire*** a été créé à la suite de l'annonce, en août 2008, du projet de réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2. Le mouvement a pour objectifs de sensibiliser et de mobiliser les citoyens et les décideurs politiques concernant l'ensemble des enjeux sociaux, économiques et environnementaux touchant la réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2.

#### Informations :

- Michel Duguay, mouvement Sortons le Québec du nucléaire (MSQN)  
(418) 802-2740, [michel.duguay@gel.ulaval.ca](mailto:michel.duguay@gel.ulaval.ca)
- Philippe Giroul, mouvement Sortons le Québec du nucléaire (MSQN)  
(819) 377 3810, [msqng2@yahoo.ca](mailto:msqng2@yahoo.ca)